



CONSULAT DU BURKINA FASO DE NICE

La lettre du consulat

N° 37 - Mars 2014

Le mot du consul

L'ARTICLE 37 or not L'ARTICLE 37 TELE SERAIT LA QUESTION ?

Parodier Shakespeare dans Hamlet peut sans doute paraître incongru lorsqu'il s'agit d'évoquer un différent d'ordre constitutionnel au Burkina Faso. C'est pourtant le dilemme auquel sont confrontées tant les autorités que les oppositions et la société civile au Pays des Hommes Intègres.

Les médias, les leaders politiques et les Burkinabè en général, tout au moins les citoyens, sont abreuvés du matin au soir de commentaires sur les supposées velléités des dirigeants actuels, de faire sauter le verrou constitutionnel susceptible d'empêcher le Président du Faso de briguer un autre mandat.

Le Burkina Faso étant unanimement reconnu comme un pays démocratique dans lequel la presse, les partis politiques et les syndicats peuvent s'exprimer librement, il n'y a rien d'étonnant qu'un sujet comme celui de l'Article 37* alimente toutes les conversations en cette période préélectorale. Je dirais même que c'est de bonne guerre de la part des opposants, et salutaire pour la démocratie. Cela prouve, s'il en était besoin, que les Burkinabè ont atteint un degré de conscience politique démocratique qui leur fait honneur.

En fait, de quoi s'agit-il ? Au plan technique, d'une modification constitutionnelle qui peut être effectuée légalement, comme dans la majeure partie des pays démocratiques, par un vote du Parlement à une majorité qualifiée, soit par referendum. Au plan politique, l'enjeu n'a échappé à personne : du maintien ou de l'abrogation du fameux article, dépendra l'élection du futur locataire du Palais de Kosyam.

Il est indéniable que la polarisation de toutes les énergies et de la plupart des commentaires sur l'avenir de ce texte conduit, qu'on le veuille ou non, les Burkinabè à se diviser en deux camps antagonistes

1 *Consulat du Burkina Faso de Nice*
49 avenue du Loup
06 280 Villeneuve-Loubet
Tel 04 93 20 22 11
Courriel : consulburkina06@wanadoo.fr

Site internet du consulat
<http://www.burkinafaso-cotedazur.org>
Courriel : burkinafaso.cotedazur@gmail.com

Cette ligne de fracture n'est ni ethnique, ni religieuse, ni idéologique. Elle découle tout simplement du jeu démocratique qui se résume bien souvent, il faut bien l'avouer, à une simple question de personnes.

Il serait toutefois préjudiciable au pays, que l'exacerbation des points de vues opposés sur ce sujet, certes important, se fasse au détriment des questions de fond que les Burkinabè sont en droit d'attendre de la part des partis politiques un an avant les élections. Dans leur vaste majorité, les citoyens sont conscients que les progrès accomplis depuis une vingtaine d'années, même s'ils n'ont pas comblé toutes leurs attentes, doivent être préservés et que la stabilité et la paix civile sont des biens trop chèrement acquis pour être mis en péril.

Aujourd'hui, les préoccupations des Burkinabè sont à la fois simples et légitimes. Elles visent à améliorer leur quotidien; qu'il s'agisse de l'accès à l'électricité, à l'eau, aux soins, à l'éducation et à la sécurité, dans une sous région durement affectée par les crises.

Il appartient donc aux forces politiques de faire des propositions en ce sens, dans un climat politique apaisé afin que le peuple puisse, le moment venu, se prononcer de façon souveraine.

Gageons que les uns et les autres joueront leurs partitions respectives avec l'esprit constructif et de concorde qui doit caractériser les responsables politiques de tous bords soucieux de l'avenir du peuple burkinabè.

Marc Aicardi de Saint-Paul
Docteur d'Etat en Droit - Docteur es Lettres
Chevalier de l'Ordre National

**Dans son titre III la Constitution stipule : « Le Président du Faso est élu pour cinq ans au suffrage universel direct égal et secret. Il est rééligible une fois.*

L'agenda du Consul

- 19/3/14 Le Consul a assisté au spectacle de danse du chorégraphe Issa Ouedraogo
- 11/2/14 Le Consul s'est entretenu avec S.E Djibrill Bassolé, Ministre des Affaires Etrangères
- 7/2/14 le Consul a été reçu par S.E Eric Tiaré Ambassadeur du Burkina Faso à Paris
- 31/1/14 le Consul a participé au dîner organisé par M. Christian Estrosi
- 17/1/14 Le Consul a participé à la cérémonie des vœux du Corps Consulaire des Alpes Maritimes
- 13-14-15/12/13 Le Consul a participé à la 6^{ème} World Policy Conference
- 6/12/13 le Consul a assisté à la réception du Consul du Kazaksthan
- 4/12/13. Le Consul a assisté à la réception du Consul de Roumanie
- 3/12/13. Le Consul a assisté à la rentrée solennelle de l'Institut du Droit de la Paix et du Développement
- 22/11/13. Le Consul a rendu visite au Consulat Général du Burkina Faso à Paris

LES AMIS DU CONSULAT

Mission au Burkina Faso en janvier-février 2014 de la Présidente de l'association.

2000 km de périple à travers le pays ont permis de rendre visite à plusieurs associations, et prendre des renseignements pour de futurs articles. Rencontres avec le Ministre de l'Agriculture et le Président de l'Assemblée nationale. Retour avec 3700 photos et 3 carnets de notes avec de nombreux projets d'articles.

Le « Projet Karité des femmes de Gaoua » est en cours d'achèvement grâce à la Fondation Vinci, à l'opération Ulule, divers dons, diverses ventes. Un grand merci à tous ceux qui ont soutenu ce projet.

L'inauguration du hangar est prévue au mois de novembre avec l'association G.A.O.U.A qui avait proposé le projet.



EN LIGNE SUR LE SITE DU CONSULAT

Nouvelles associations :

- Solidarité pour l'Aide aux Enfants en détresse au Burkina Faso (**en lien avec la Fondation pour l'Aide aux Enfants en Détresse du Burkina Faso**)
- Association Songtaba des Femmes Burkinabè de la côte d'Azur

Nouveaux articles :

L'Assemblée nationale

L'A.N.P.E

Les Editions Sidwaya

Le Centre Culturel Burkinabè Georges Kaboré

Le village perché de Koro

La grotte de Margo

La grotte militaire de Guerré Dingué

Les Jeux traditionnels d'enfants en brousse

